

La JEANNE d'ARC aura 100 ans

Nous relatons ici succinctement les activités et événements majeurs qui ponctuèrent de 1924 à nos jours la vie de l'association.

Le 15 décembre 1924, il y aura bientôt cent ans, à l'initiative de deux figures locales - l'abbé Paul Georges et le Docteur Hadot -, fut fondée à Pouxieux une association conforme à la loi de 1901 ayant pour titre : La Jeanne d'Arc.

Elle s'était donné pour but d'organiser, faire fonctionner, aider et favoriser les œuvres d'éducation populaire sous toutes ses formes (conférences, bibliothèques, ouvroirs, voyages, représentations théâtrales ou cinématographiques, gymnastique, tir, sport, etc.), les œuvres de bienfaisance, de charité, d'assistance aux malades, rattachées à la paroisse de Pouxieux.

Immédiatement après son assemblée constitutive du 15 décembre 1924, les membres de l'association tinrent une assemblée générale aux fins de désigner le conseil d'administration ; furent alors élus :

Docteur HADOT, Gustave BRICE, Jean LALLEMAND, Marcel THIRIAT, Augustin REMY, Jean DIEUDONNE, Charles ALEXANDRE.

Le conseil procéda d'emblée à l'élection du président et vice-président ainsi que du secrétaire-trésorier devant former le bureau actif. A l'unanimité des suffrages exprimés furent choisis :

Président : Monsieur le Docteur Hadot, Vice-président : Monsieur Gustave Brice, Secrétaire-trésorier : Monsieur l'abbé Paul George, curé de Pouxieux membre de droit.

Le conseil décida aussitôt sur proposition de son président d'acquérir un immeuble, sis à la Fontaine Nabord Sous les Remparts, à usage de salle de réunion, de patronage et de représentations théâtrales.

Année 1926

Le 5 décembre, l'acquisition de la maison Notre Dame sise rue du presbytère fut actée pour la somme de 8000 francs de l'époque.

Année 1933

Le 5 mars, il fut décidé en raison du développement des activités, l'immeuble sis à la Fontaine Nabord Sous les remparts ne répondant plus au besoin et au but poursuivi par La Jeanne d'Arc, l'acquisition de différents terrains au lieu-dit Le Tambois et la construction d'une maison adaptée aux exigences du moment.

Année 1937

Le 11 avril, le Docteur Hadot président exposa au conseil le différend qui opposait l'Administration Fiscale et l'association au sujet de l'évaluation de la salle bâtie au Tambois. Le conseil estima que l'évaluation de l'administration était excessive eu égard au revenu de l'immeuble comparé au revenu des principaux immeubles de la localité. Le conseil décida de poursuivre la demande de réduction de la valeur locative devant l'Administration et, si besoin, devant la juridiction compétente.

Année 1938

Le conseil décida d'organiser en juillet 1939 la première kermesse.

Année 1941

Le 23 juin le président fit l'éloge funèbre de l'abbé Paul Georges décédé le 29 décembre 1940. Le président proposa pour le remplacer l'abbé René Vuillemin.

Lors des années 1940, 1941, 1943, 1944, 1945, les différentes assemblées générales soulignèrent la bonne marche de l'association principalement de la bibliothèque. Toutefois des dégradations furent commises sur les bâtiments requis par les troupes allemandes de juin à novembre 1943. Les demandes d'indemnisation n'aboutirent pas.

De même, l'armée américaine causa des dommages aux locaux requis pour ses besoins. Ceux-ci furent indemnisés en 1947.

Année 1945

Le 1 août, le vice-président fit l'éloge du docteur Hadot, décédé le 5 avril 1945 qui présida, depuis sa fondation, aux destinées de l'association avec un dévouement admirable. Le vice-président proposa pour le remplacer par son fils, le Docteur André Hadot.

Année 1949

De gros travaux exigés pour améliorer les mesures de sécurité de la salle de théâtre furent entrepris.

Année 1950

Le projet de travaux d'aménagement de la maison Notre Dame furent approuvés et entrepris.

Année 1952

Le renouvellement du mobilier équipant les maisons Notre Dame et Jeanne d'Arc fut décidé.

Année 1955

Le conseil décida la réhabilitation des dépendances de la Maison Notre Dame.

Année 1958

A la suite des deuils successifs et renouvellements de mandats le conseil d'administration fut ainsi composé : Président Docteur André Hadot, Vice-président Monsieur Joseph Antoine, Secrétaire-Trésorier Abbé René Vuillemin, Membres Messieurs Gustave Brice, Marcel Thiriat, Augustin Remy, Jean Alexandre, Antoine Thiriet.

Année 1959

La remise en route de la bibliothèque remporta un franc succès que l'assemblée se plut à saluer. La construction à la salle Jeanne d'Arc d'une cabine extérieure pour le cinéma fut actée.

Année 1960

Le conseil décida la vente d'une parcelle de terrain à bâtir d'une contenance de 914 m² au prix de 3,50 NF. Les sommes acquises par la vente furent affectées à la bibliothèque pour l'achat de meubles et de livres en vue de favoriser l'éducation populaire des enfants et des adultes.

Année 1969

Le 19 novembre, les membres de l'association La Jeanne d'Arc se réunirent en assemblée extraordinaire. Le président de séance rappela que, par suite d'événements divers et variés l'association n'eut qu'une activité réduite depuis plusieurs années mais qu'elle entendait reprendre vie avec l'arrivée d'un nouveau curé.

Puis le président de séance lut la lettre de démission du Docteur Hadot. Enfin l'assemblée désigna le nouveau conseil d'administration. Furent élus : Président Monsieur Antoine Thiriet, Vice-président Monsieur Joseph Antoine, Secrétaire-trésorier Abbé André Beck.

Année 1981

Le 6 janvier un incendie survint à la Salle Notre Dame. Le 28 mars le conseil entama les démarches d'indemnisation suite au sinistre et valida les devis relatifs aux réparations.

Le 6 juillet le conseil réécrivit les statuts pour confirmer l'esprit et le caractère catholiques de l'association.

L'assemblée entérina à l'unanimité cette disposition et toutes les modifications

apportées aux statuts. L'essor attendu pour la période 1969/1981 ne fut pas à la hauteur des espérances.

Année 1982

Le 24 mars l'association choisit les membres de son conseil d'administration. Furent élus: Président Monsieur Roger Huguenin, Madame Danièle Mangin, Madame Thérèse Grandclaudon, Monsieur Jean-Marie Lecinq, Monsieur Philippe Leroy, Monsieur l'abbé Juste Géhin.

Dès sa prise de fonction la nouvelle équipe s'employa à rechercher des subventions pour réhabiliter les locaux (Notre Dame et salle Jeanne d'Arc), à organiser des kermesses, à répondre aux besoins de la MJC par la mise à disposition de la Maison Notre Dame pour des séances de gymnastique, à créer une cuisine dans chaque local pour y accueillir les fêtes et les repas familiaux.

Année 1984

La maison Notre Dame fut régulièrement occupée par des groupes pour :

- des réunions amicales ou de catéchisme ou d'aumônerie
- les mouvements de scouts ou de guides et leurs familles
- des réunions d'associations ou des réunions familiales
- des groupes de vacanciers

L'utilisation de la Salle Jeanne d'Arc à toute manifestation publique fut interdite par arrêté municipal après la visite de la commission de sécurité. Dans l'impossibilité de financer l'intégralité des travaux pour remettre le bâtiment aux normes le conseil d'administration présenta une demande de subvention aux communes de Pouxieux et Jarménil. La demande fut rejetée par les deux municipalités.

Le conseil sollicita la CAF qui accorda 110 000 francs de subvention ce qui permit de financer les travaux de mise en conformité.

Année 1985

Suite à des démissions l'association réunie en assemblée générale procéda à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Furent élus: Président Monsieur René Preghenella, Vice-président Monsieur Jean Alexandre, Secrétaire-trésorier Monsieur Philippe Leroy, membres Madame Thérèse Grandclaudon, Monsieur Jean-Marie Brice, Monsieur Thierry Mougin, Monsieur Jean-Marie Lecinq, Monsieur l'abbé Géhin membre de droit.

Le conseil demanda l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la municipalité de Pouxieux au même titre que les autres associations de la commune.

Année 1986

Le conseil prit acte du refus de la commune d'attribuer une subvention à

l'association. Le conseil engagea quelques menus travaux, renouvela le mobilier et ustensiles de cuisine. Une kermesse se tint les 21 et 22 juin.

Année 1988

Programmation de travaux à la maison Notre Dame et à la salle Jeanne d'Arc.

Organisation d'une kermesse pour le 29 mai. Situation financière équilibrée malgré une baisse de la fréquentation des salles.

Suite à un projet de création de cantine scolaire et à la demande de la municipalité, le conseil fixa les conditions dans lesquelles la maison Notre Dame pourrait être utilisée.

Année 1989

Les comptes de l'année 1988 sont équilibrés. Le terrain de la salle Jeanne d'Arc fut occupé toute l'année par les caravanes des ouvriers EDF.

Année 1993

La dernière kermesse équilibra les comptes.

Année 1994

Des travaux furent réalisés et financés par la paroisse et par une subvention de la CAF de 40 000 francs.

Année 1997

Election d'un nouveau conseil d'administration. Président Monsieur Henri La Vaullée, Vice-président Monsieur Etienne Mathieu, trésorier Monsieur Frédéric Lecoanet, secrétaire Monsieur Marcel Grandclaudon, membres Monsieur Bernard Aubertin, Monsieur Jean-Marie Brice, Monsieur Jean-Marie Lecinq, Monsieur Philippe Leroy, Madame Thérèse Grandclaudon, Madame Louissette Hans, Monsieur l'abbé Géhin membre de droit.

Réunion du 24 février. Sur proposition du président les tarifs des locations des deux salles furent modifiés. Les contrats d'assurances des biens et des adhérents furent réévalués après négociation avec le représentant des AGF.

Le 11 avril, la salle Jeanne d'Arc fut ravagée par un sinistre d'origine criminelle. Les enquêteurs de la Gendarmerie découvrirent très rapidement l'auteur des faits, sans lien avec les incendies successifs qui défrayèrent la chronique à la même époque.

Le 28 avril, s'appuyant sur les clauses du nouveau contrat d'assurance des immeubles le président proposa la reconstruction de la salle Jeanne d'Arc en l'orientant davantage vers l'accueil d'événements familiaux, paroissiaux, scolaires, municipaux et associatifs. Le conseil approuva la proposition et lui donna les

pouvoirs pour atteindre cet objectif.

Le 23 juin, le conseil examina les évaluations des experts. Après étude, il décida pour défendre au mieux les intérêts de l'association, d'attribuer les pouvoirs les plus étendus à son président, Henri La Vaullée, pour effectuer sans restriction, sous sa signature, toutes démarches administratives inhérentes au sinistre y compris le règlement par voie de justice ainsi que toutes les opérations financières afférentes à l'incendie.

S'agissant de la dévolution des fonds provenant de l'indemnisation, le président proposa au conseil de charger le trésorier d'étudier et de présenter un placement fructueux et sans risque où le principal et les intérêts demeureraient immédiatement disponibles pour répondre aux impératifs de la reconstruction.

Année 1998.

Le 10 mai, treize mois après le sinistre, la salle sortie de ses cendres fut inaugurée en présence de Monsieur François Vannson député, des maires de Pouxoux et Jarménil, de l'abbé Géhin, des représentants de la Gendarmerie Nationale, des présidents de toutes les associations de Pouxoux et de Jarménil, de Madame Toussaint représentant la CAF, de l'architecte, des entrepreneurs, de l'assureur, de la presse et des pexéens.

A noter :

. Les aides financières précieuses de notre député F. Vannson et de la CAF qui permirent de meubler la salle et d'équiper la cuisine.

. Le trait d'esprit de l'abbé Géhin qui, répondant à la remarque du président : " Monsieur le curé l'association est à présent dotée d'une salle répondant aux attentes de la population", affirma : "Cette mésaventure fut un clin du Bon Dieu".

Année 1999

L'abbé JL Petot remplace l'abbé Just Géhin au conseil d'administration

Année 2000

Versement à l'association de l'indemnisation des dégâts qui furent provoqués par la tempête.

Année 2001

Remplacement du trésorier Par Monsieur Michel Cunin Le conseil décida des travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle Jeanne d'Arc pour un montant de 45 960 francs.

Année 2002

Travaux de peinture à la maison Notre Dame et mise en place de grille anti intrusion

à l'annexe dite salle de musique. Travaux de peinture à la salle Jeanne d'Arc

Année 2004

Démolition des abris et anciennes toilettes dans la cour de la maison Notre Dame

Année 2005

Réalisation par les membres de l'association de tables rondes

Année 2006

Remplacement du lave-vaisselle

Année 2009

Depuis le 11 février 2005, les établissements recevant du public doivent être accessibles à tous les types de handicap. Devant l'impossibilité financière d'engager les travaux de mise aux normes, l'association réunie en assemblée générale extraordinaire décida unanimement la vente de la maison Notre Dame conformément aux articles 8 et 10 des statuts et donna au président tout pouvoir pour négocier la vente.

Année 2010

Vente de l'immeuble Notre Dame, modification des statuts. Don à la paroisse de la statue de Notre dame de Lourdes actuellement visible à l'emplacement dédié à l'autel de la Vierge Marie à l'église de Pouxoux.

Le produit de la vente fut affecté à la Salle Jeanne d'Arc : construction, côté pignon nord, d'une extension du bâtiment ainsi qu'à des travaux de peinture puis au raccordement des sanitaires et des eaux usées au réseau d'assainissement.

Année 2011

Remplacement du secrétaire Monsieur Marcel Grandclaudon par Monsieur Jean-Marie Vertu élu à l'unanimité.

Année 2013

Le 19 mars l'association se réunit en assemblée générale. Le président fit l'éloge funèbre de Monsieur Etienne Mathieu et réclama 1 minute de recueillement.

Le président proposa une modification du règlement d'utilisation de la salle en portant à 750 euros la caution et d'inclure une clause relative aux nuisances sonores précisant qu'une retenue de 500 euros serait opérée en cas de non-respect des recommandations (portes et fenêtres closes, musique modérée, départ discret) et signalé par écrit au bureau de l'association.

La proposition reçut l'agrément de l'assemblée ; le règlement fut modifié dans ce sens et appliqué immédiatement.

Année 2014

Des devis furent demandés pour : le remplacement du congélateur, l'ajout d'une table inox dans la cuisine, l'aménagement de la réserve.

Année 2015

Des devis furent demandés pour : le remplacement du lave-vaisselle, le renouvellement de vaisselle

Année 2016

Investissement : vaisselle renouvelée, lave-vaisselle remplacé

Travaux à prévoir : dépose des candélabres de l'éclairage extérieur dont les poteaux fortement oxydés pourraient présenter un danger à terme.

Année 2017

Les candélabres furent déposés et enlevés.

Année 2018

Investissement pour remplacer : piano cuisine, meuble et évier du bar, tables et chaises, clôture du terrain côté nord et nord-ouest.

Année 2019

Activité réduite en raison de l'épidémie de COVID 19.

La salle fut cédée à la municipalité pour la somme de 222 000 euros. L'acte de vente à paiement différé (15 annuités de 14 800 euros ajustables chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction) eut lieu en novembre.

Année 2021

Sur convocation de son président Monsieur Henri La Vaullée, l'association s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 5 novembre. Le président informe l'assemblée de son désir de quitter ses fonctions et remercie l'assemblée de lui avoir accordé sans réserve la confiance tout au long des 24 années et 10 mois où il présida aux destinées de l'association et fit un bref bilan de cette période :

Reconstruction de la salle, aménagement et travaux d'entretien au fil des ans, organisation du défilé de St Nicolas, distribution de bonbons, brioches et chocolat chaud pendant 10 ans (activité reprise par les communes mais salle mise à disposition gratuitement), organisation du Téléthon pendant 13 ans (activité reprise

par les communes avec mise à disposition gratuite de la salle). Organisation de la soirée St Sylvestre pendant 6 ans. Accueils gratuits pour le repas annuel des aînés le 1^{er} mai, pour les écoles, le repas de Noël des écoliers. Accueil gratuit (20 ans) du Centre de Transfusion Sanguine pour la collecte du sang. Accueil gratuit pour la paroisse et Secours Catholique. Enfin la salle fut louée 65 fois en moyenne par an.

L'assemblée prit acte et procéda à l'élection d'un nouveau conseil d'administration, Furent élus : Président Marc Meyer-Bisch, Vice-Président Henri La Vaullée, Secrétaire Maïthé Vertu, trésorière Josette Aubertin, membre de droit abbé Joseph Chu Minh Thoai.

Le président proposa une modification des statuts (extension du territoire à celui de la paroisse Notre Dame des chênes) et du siège social ; ces dispositions furent adoptées à l'unanimité.

En résumé nous pouvons dire de l'association qu'il y eût au cours de cent années de vie et présence des périodes de grande vitalité suivies d'épisodes moins glorieux, léthargiques... peut-être.

La convergence parfaite entre les activités proposées et les attentes de la population fut atteinte sous la conduite des pères fondateurs Monsieur le Docteur Hadot et Monsieur l'Abbé Paul Georges.